

**OBJET**            **Déclassement d'une partie du terrain communal DE 94**

---

La Commune de Saint-Denis a été saisie par diverses demandes d'acquisition de terrains bâtis et non bâtis lui appartenant.

Parmi ces terrains, certaines parcelles intègrent des unités foncières de plus grande importance affectées à des usages publics type voiries, équipements publics, stationnements...notamment la parcelle DE 94 située allée des Emeraudes, sur laquelle se trouve la salle polyvalente de Bellepierre, ainsi qu'un logement communal.

Aujourd'hui, la Ville souhaite vendre une partie de la parcelle DE 94 d'une superficie de 418 m<sup>2</sup> sur laquelle se trouve un logement communal ainsi que la cour attenante.

Ce logement n'a plus de vocation de logement de gardien, comme c'était le cas à l'origine de sa création.

Il est physiquement déjà détaché du reste de la parcelle et dispose d'un accès indépendant.

Sur le plan juridique, la cession de ce logement communal et de cette partie de terrain nécessitent que soit prononcé préalablement à la vente leur déclassement du domaine public.

En conséquence, je vous demande de vous prononcer sur le déclassement du domaine public de l'emprise de terrain constituée par le logement communal et la cour attenante sur la parcelle DE 94 partie, pour une superficie d'environ 418 m<sup>2</sup>.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du vendredi 23 février 2018  
Délibération n° 18/1-024

OBJET        Déclassement d'une partie du terrain communal DE 94

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le RAPPORT N°18/1-024 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE**

*(9 contres : HO-SHING Cynthia (par procuration) VITRY Faouzia, JEAN-PIERRE Philippe, LATRA Sylvie, MOREL Jean-Jacques, TÉCHER Régis, HUBERT Richenel, HOARAU Serge, LAGOURGUE Michel, FOURNEL Dominique)*

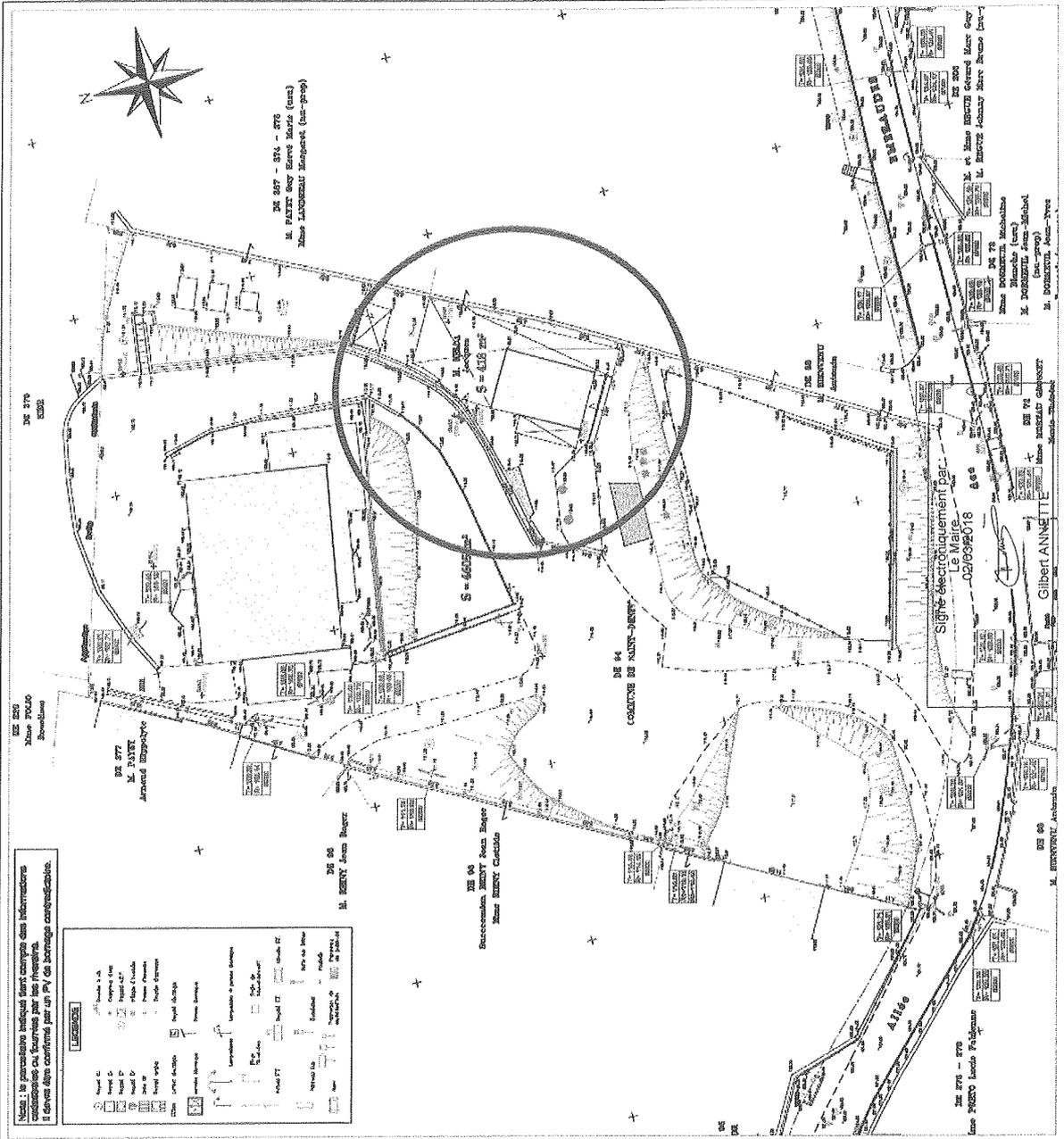
Prononce le déclassement du domaine public de l'emprise de terrain constituée par le logement communal et la cour attenante sur la parcelle DE 94 partie, pour une superficie d'environ 418 m<sup>2</sup>.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180223-181024-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2018  
Date de réception préfecture : 05/03/2018

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/03/2018



Gilbert ANNETTE



DEPARTEMENT DE LA BEAUNOISE  
**COMMUNE DE SAINT-DENIS**  
 S.C.L.-D.T. - Direction du Plan & du S.C.

Quartier de Badegiers  
**TERRAIN COMMUNAL**  
**ALLEE DES EMERAUDES**

**PLAN PARCELLAIRE**

PROPRIÉTAIRE	PROFOND								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

**PLAN DE SITUATION**

